

FONCIERE ATLAND – Société anonyme

**Lettre de fin de travaux des commissaires
aux comptes sur le document de référence**

Exercice clos le 31 décembre 2014

KPMG AUDIT IS

DENJEAN & ASSOCIES

FONCIERE ATLAND

**Siège Social : 10, avenue George V-75008 Paris
Société anonyme
RCS Paris : 598 500 775**

**Lettre de fin de travaux des commissaires aux
comptes sur le document de référence**

Exercice clos le 31 décembre 2014

Foncière Atland
Exercice clos le
31 décembre 2014

KPMG Audit IS
Immeuble Le Palatin
92923 Paris La Défense Cedex

Denjean & Associés
35, Avenue Victor Hugo
75116 Paris

Lettre de fin de travaux des commissaires aux comptes sur le document de référence

Monsieur le Président Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Foncière Atland, nous vous informons que nous avons mis en œuvre, sur le document de référence de la société Foncière Atland établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Nous avons vérifié que :

- nos rapports sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 figurant respectivement aux paragraphes 3.2.2 et 3.3.2 du document de référence, sont ceux que nous avons émis le 23 mars 2015.

Nous avons également vérifié que :

- nos rapports sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 figurant respectivement aux paragraphes 3.2.2 et 3.3.2 du document de référence n°D.14-0711 déposé auprès de l'AMF le 27 juin 2014,
- nos rapports sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 figurant, respectivement aux paragraphes 3.2.2 et 3.3.2 du document de référence n°D.13-0641 déposé auprès de l'AMF le 18 juin 2013,

sont incorporés par référence avec les comptes historiques correspondants, comme précisé à la dernière page du document de référence.

Nos diligences ont également consisté à vérifier la concordance des informations portant sur la situation financière et les comptes avec les informations financières historiques et à procéder à la lecture d'ensemble du document de référence afin de relever, parmi les autres informations, celles qui nous apparaîtraient manifestement incohérentes sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Cette lettre vous est adressée en application de l'article 212-15 du règlement général de l'AMF. Elle est émise aux seules fins du dépôt du document de référence auprès de l'AMF et ne peut pas être utilisée dans un autre contexte.

Foncière Atland

*Exercice clos le
31 décembre 2014*

Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige pouvant résulter de nos diligences telles que rappelées dans la présente lettre qui est soumise au droit français.

Paris La Défense, le 23 avril 2015

KPMG Audit IS



Philippe Mathis
Associé

Paris, le 23 avril 2015

Denjean & Associés



Clarence Vergote
Associée